

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 12 janvier 2021

Etaient présents : Béatrice RICHARD, Philippe BAUP, Gisèle BONNAY, Jean-Pierre SOLEILLAND, Evelyne ROBELET, Bernard CUTILLAS, Sylvain BERTHEAS, CHOLLET Yann, GROZEILLER Bernard, Céline BOUILLET, Patrick VANET, Raphaël COTTIER, Paul MIRANDON

Excusés: Fabien GARNIER, FORISSIER Laëtitia,

Secrétaire élu pour la session : Philippe BAUP

Bâtiment communal

Béatrice RICHARD rappelle les différentes subventions auxquelles la collectivité peut prétendre pour aider au financement de la construction du bâtiment communal. Le Conseil donne son accord pour lancer les demandes de subventions citées, à savoir, la DETR et la DSIL et le « bonus relance » alloué par la Région. Elle rappelle qu'une demande d'aide a été demandé au Conseil Régional dans le cadre de l'aménagement et de l'équipement d'un restaurant. Le dossier passe en commission courant janvier 2021. *(Post-conseil : la Région alloue une subvention de 35 000 €).*

AVENANT CONVENTION Délégation de Service Public (DSP) de la Société Publique Locale (SPL)

Béatrice RICHARD rappelle la convention de prestations conclue pour la période du 1er février 2020 au 31 décembre 2020, par laquelle les communes de Chuyer et de La Chapelle Villars ont confié la gestion et l'animation de leur centre de loisirs extrascolaire à la Société Publique Locale du Pilat Rhodanien. Elle indique que, du fait de la crise sanitaire Covid-19, les réunions de travail ont été suspendues ce qui a engendré l'impossibilité de proposer un projet de renouvellement de convention. Le centre aéré est, à l'heure d'aujourd'hui, autorisé à ouvrir pendant la 1ère semaine des vacances de février. Il convient donc de proposer un avenant pour prolonger la durée du contrat signé de 8 mois, soit, jusqu' au 31 août 2021. Le Conseil donne son accord.

CREATION D'UN POSTE TEMPORAIRE A LA CANTINE

Le protocole sanitaire exigé pour maintenir l'ouverture du service de cantine impose un surcroît de travail que les agents en place ne peuvent pas assumer tout en maintenant la prise en charge des élèves correctement. Il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face au besoin lié à cet accroissement temporaire d'activité. Un contrat de deux heures par jour d'école serait ouvert, dans un premier temps jusqu'aux vacances de février, et serait renouvelé tant que la crise sanitaire imposera les charges de travail. Le Conseil donne son accord.

PRESENTATION RPQS de la CCPR

Philippe BAUP présente les deux rapports transmis par la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien :

- Rapport sur l'eau potable
- Rapport sur l'assainissement non collectif

Il précise que 232 foyers sur Chuyer sont concernés par l'assainissement non collectif et indique que la CCPR a contracté avec un cabinet d'études pour les personnes qui ont besoin de créer leur station et un organisme agréé pour effectuer les vidanges de fosse. La population concernée peut contacter la CCPR pour connaître les coordonnées de ces partenaires afin de pouvoir bénéficier de tarifs préférentiels le cas échéant.

Le Conseil n'émet pas d'observation sur les rapports présentés.

Chemin de Guéraud

La partie de chemin d'accès aux habitations construites au-dessus du territoire de l'AFUa est privée. Elle mesure une centaine de mètres. Philippe BAUP précise que les réseaux passent en souterrain de cet accès et propose donc de l'inclure au domaine communal. Le propriétaire cède ce terrain à l'€uro symbolique. Le Conseil donne son accord et autorise le passage du géomètre pour établir les documents d'arpentage.

LICENCE IV

L'ancien restaurateur répond au courrier du Conseil envoyé en octobre 2020. Il fait une contreproposition de 7 000 € pour vendre sa licence IV à la commune. Le Conseil rappelle que la commune n'a pas, à ce jour, un besoin réel de licence et le coût estimé pour une collectivité telle que Chuyer est nettement moins

élevé. De fait, l'assemblée n'émet pas un avis favorable à la proposition reçue. D'autres part, Sylvain BERTHEAS demande si le retard de la construction du bâtiment n'est pas problématique pour le porteur de projet rencontré pour le restaurant. Béatrice RICHARD répond qu'il est toujours intéressé et a pris note des délais prévus pour le lancement de son activité. Elle rappelle aussi qu'elle est en contact régulier avec l'association « 1 000 cafés » qui peut aider à la mise en place du projet.

CDG :

- renouvellement Convention adhésion Hygiène et Sécurité au travail

Conformément aux dispositions du Code du Travail, l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés. Au vu de la taille de la collectivité, le Conseil peut passer une convention avec le Centre de Gestion de la Loire qui propose les prestations « hygiène et sécurité au travail » nécessaire, telles que l'information et les conseils en matière de prévention, les inspections hygiène et sécurité et les assistantes dont la collectivité ou les agents pourraient nécessiter. Jusqu'à présent, la Commune adhère à ce service. Le coût de la prestation s'élève à 120 € par an. Le Conseil donne son accord pour signer la nouvelle convention qui prendra effet le 1^{er} jour du mois qui suit sa signature jusqu'au 31 décembre 2026.

- Avenant Plan de formations

Madame le Maire informe le Conseil que la commune est tenue de construire et de proposer aux agents de la collectivité un plan de formations, qui traduit, pour une période donnée les besoins du personnel, des services en hiérarchisant les besoins en fonction des capacités financières de la commune.

Le Centre de Gestion et le Centre National de Formation de la Fonction Publique travaillent en partenariat pour proposer un plan pluri-annuel de formation inter-collectivités affiliées au Comité Technique Intercommunal. Le dernier plan de formation mutualisé a été adopté pour la période de 2018 à 2020. Mais, en raison de la crise sanitaire, la réalisation des actions de formation programmées en 2020 a pris du retard. De plus, les réunions de territoires prévues pour élaborer le nouveau plan n'ont pas pu être organisées. De ce fait, le CDG et le CNFPT ont acté une prolongation de l'actuel Plan de Formation, qui devait s'achever au 31/12/2020, jusqu'au 31/08/2021 et soumettent cette décision aux collectivités adhérentes. Le Conseil approuve la prolongation.

Présentation de projet de construction sur les unités foncières de l'AFUa

Béatrice RICHARD et Jean-Pierre SOLEILLAND présentent la proposition d'un promoteur intéressé par les unités foncières de la Commune et de l'AFUa. Il est rappelé qu'il était prévu de faire des logements collectifs sur ces parcelles. La proposition présente des petites habitations individuelles qui seront ensuite mises à la vente. Ce sont des maisons de 90 m² sur des terrains de 300 m². Le Conseil s'interroge sur la possibilité réglementaire du fait que ce ne sont plus des logements collectifs et estime que cela ne correspond pas au programme attendu. Jean-Pierre SOLEILLAND souligne que cela ne pourrait pas convenir aux personnes vieillissantes pour lesquelles la collectivité voulait réserver des logements afin de leur permettre de les maintenir à domicile. En effet, les pavillons à deux étages sont plus adaptés aux attentes des familles plus jeunes. Le Conseil souhaite une mixité de logements. Patrick VANET demande sur quelle base le promoteur a travaillé. Béatrice RICHARD répond que le cahier des charges a été fourni, et qu'effectivement cela ne correspond pas. Après discussion, le Conseil dit que la proposition ne répond pas à l'attente mais que ce type de construction présente un intérêt car diversifie les types de logement et pourrait être prévu sur une unité. Il convient de travailler sur du logement collectif sur les autres. Le Conseil souligne aussi que le coût du terrain peut être impacté et être différent entre les constructions individuelles et les bâtiments collectifs. Ces réflexions seront transmises au promoteur.

Eclairage abri-bus : présentation de devis du SIEL

Suite à la demande d'une famille par rapport à la sécurité des enfants aux abords d'un abri bus et le transfert de la compétence des transports scolaires du Département à la Région, un groupe de travail a recensé tous les arrêts de bus de la Commune. Deux arrêts, situés dans une zone de circulation importante ne sont pas éclairés. Un arrêt, dans le secteur de la Vinarie, est mal placé, sans abri, ni éclairage. La Région peut financer des abris qui pourraient être installés sur des emplacements préparés par la commune. Concernant les deux premiers arrêts cités, un devis d'éclairage a été demandé au SIEL. La solution la moins onéreuse serait d'équiper un poteau de l'autre côté de la route par rapport à l'abri pour un arrêt, et pour le second, il conviendrait de déplacer un poteau.

Le SIEL prendrait en charge 40 % du coût de l'opération. Il est précisé qu'il n'est pas judicieux d'installer des éclairages solaires car le coût est sensiblement aussi élevé du fait du montant des batteries et de l'entretien à prévoir. Le Conseil, d'accord sur le principe souhaite demander la raison du déplacement d'un poteau et demande de l'éviter si ce n'est pas indispensable.

Questions diverses

- Réponses au courrier anonyme reçu le mois dernier

Les services du Parc du Pilat informent qu'ils ne tiennent pas compte de la lettre du fait de son anonymat et expriment leur soutien aux agriculteurs.

- Communauté de Communes du Pilat Rhodanien

o Ligne ferroviaire Rive Droite du Rhône

Jean-Pierre SOLEILLAND informe que l'association « Les usagers DTER de la vallée du Rhône » travaille sur la réhabilitation de la ligne ferroviaire de la Rive Droite du Rhône afin de désengorger la rive gauche et atténuer les flux de circulation routière. Or, le SCOT ne serait pas favorable à cette opération car estime que ce ne serait pas une opération rentable. L'association présentera prochainement son étude aux municipalités du secteur.

o Service Rad's (urbanisme de la CCPR)

Béatrice RICHARD rappelle le règlement rédigé lors de la modification du PLU pour l'ouverture à l'urbanisation de la zone de l'AFUa. Elle explique que le service instructeur refuse tous les permis de construire déposés du fait de l'interprétation de la notion de « voie ». Le contrôle de légalité n'émet aucune objection à l'accord délivré par le Maire sur ces dossiers et a confirmé que l'interprétation telle que présentée par la municipalité est recevable. Le Maire a envoyé un courrier au service instructeur et déplore le blocage de cette situation.

- RGPD

Patrick VANET, Délégué à la Protection des Données personnelles, informe qu'à l'occasion de la nouvelle année, la CNIL rappelle les grands principes de la protection des données personnelles. Elle propose une synthèse sur le droit d'être informé sur l'utilisation de ces données. Patrick VANET invite à consulter cet article qui présente un intérêt à titre personnel et pour tous les personnels intervenants sur les logiciels utilisés au sein de la mairie.

- Consultation bâtiment communal

La consultation portait sur 15 lots. Cinquante-neuf offres ont été reçues et ont été transmises au cabinet d'études pour analyse. Dès réception du rapport, celui-ci sera transmis au Conseil. Les offres reçues sont à disposition du Conseil Municipal pour consultation en mairie.

- Contrôle poteaux incendie

Yann CHOLLET informe que dans le cadre de la mutualisation, le contrôle des poteaux incendie qui est désormais à la charge de la collectivité, pourrait être possible en regroupant les communes de la Communauté de Communes. Dans ce cas, la SAUR propose un tarif de 39 € par poteau au lieu de 42 € hors mutualisation. Le Conseil donne son accord.

La séance est levée à 22h30 La prochaine séance est fixée au 16 février 2021 à 20h00.



Le Maire

A handwritten signature in blue ink that reads "Béatrice Richard".

Béatrice RICHARD